

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 25.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

- A Roubaix, aux bureaux du Journal. A Tourcoing, rue Nationale 18. A Lille, à la succursale de l'Asociété... A Arras, rue de la Gare... A Amiens, rue de la Liberté... A Paris, aux bureaux de l'Agence... A Bourges, 4, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 24 FÉVRIER 1883

GAMBETTA II

C'est le titre expressif sous lequel le Temps publie une intéressante série de renseignements sur les projets ministériels de M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry exige que toutes les dépêches diplomatiques lui soient communiquées; c'est lui qui recevra les préfets, les commandants de corps d'armée, et, en général, tous les hauts fonctionnaires des départements.

L'Etat, c'est moi ! disait orgueilleusement le Roi-Soleil. Le ministre, c'est moi ! répète M. Jules Ferry.

Reste à savoir comment les Chambres accueilleraient cette tentative de pouvoir personnel.

Si Bonaparte a pu dominer son époque, grâce à son merveilleux génie, à sa gloire militaire et à son implacable volonté; si nous avons vu Gambetta fasciner un instant la majorité radicale par son éloquence, son entraînement et son audace, on s'explique mal par quelles qualités et quels services rendus, M. Jules Ferry pourrait imposer à ses collègues.

Comme diplomate, il a inventé les Kroumirs, et nous a jetés dans cette aventure tunisienne qui a coûté des centaines de millions, sans compter une rupture à peu près complète avec l'Italie.

De ses qualités administratives, nous ne connaissons que celles dont il fit preuve à la Préfecture de la Seine, en 1870, lorsqu'il affirma Paris pendant le siège.

Ses exploits militaires se bornent à la découverte de Thibaudin-Comagny, et à la mise en retrait d'empire des Princes.

Voilà l'homme qui prétend jouer dans l'Etat le rôle qu'ont joué Louis XIV et Napoléon, sous les gouvernements absolus; Thiers, Guizot et Casimir Périer sous les régimes parlementaires.

Où Gambetta a échoué, malgré les incontestables services qu'il avait rendus à la République, comment M. Jules Ferry pourrait-il réussir ?

Je sais bien que la situation n'est pas la même en 1883 qu'en 1881.

En 1881, la Chambre, nouvellement élue, se croyait apte à résoudre toutes les difficultés, à tout faire par elle-même.

Aujourd'hui, elle reconnaît sa complète insuffisance, si elle n'est pas conduite par un gouvernement fort.

Un dictateur pourrait seul la sauver de la dissolution, qu'elle redoute; car les assemblées, comme les individus, ont le sentiment de leur conservation personnelle.

Voilà pourquoi elle a accueilli, sans trop protester, les passages de la déclaration ministérielle relatifs à l'initiative gouvernementale.

Mais encore faut-il, pour que cette initiative s'exerce avec fruit, pour qu'elle ne se brise pas à une majorité hostile, qu'elle appartienne à un homme, puissant dans sa valeur personnelle ou dans l'ancienneté ou la multiplicité des services rendus, une autorité incontestable.

M. Ferry est-il cet homme? Evidemment non.

Il a contre lui une minorité implacable, qui se souvient des décrets, qui sait avec quelle dangereuse facilité il a recouru à des mesures exceptionnelles et illégales pour triompher de ses adversaires.

Il a contre lui le centre gauche dissident.

Il a contre lui l'extrême-gauche qui lui reproche, avec raison, l'expédition tunisienne.

Il a contre lui les mécontents, dont il a écarté la candidature à un portefeuille, dont il a froissé la susceptibilité par ses allures cassantes.

Il n'a pour lui que les doctrinaires de l'ancien parti gambettiste, et surtout les francs maçons, assez nombreux dans les deux Chambres.

S'il ne manœuvre avec une grande habileté et une grande souplesse, son pouvoir sera des plus éphémères.

S'il joue les Gambetta, comme l'indique son programme, il est perdu!

PIERRE SALVAT.

LE FERRY D'AUTREFOIS

En 1869, M. Ferry, candidat à la députation dans la sixième circonscription de Paris, adressait à ses électeurs un programme d'où nous détachons l'extrait qui suit :

- Pour fonder en France une libre démocratie, il ne suffit pas de proclamer: L'entière liberté de la presse; L'entière liberté de réunion; L'entière liberté d'enseignement; L'entière liberté d'association; Ce n'est pas assez de décréter toutes les libertés, il faut les faire vivre. La France n'aura pas la liberté tant qu'elle vivra dans les liens de la centralisation administrative, ce legs fait par le bas empire à l'ancien régime, qui le transmet au Consulat; La France n'aura pas la liberté tant qu'elle ne possèdera pas une justice sérieusement indépendante du pouvoir; La France n'aura pas la liberté tant qu'elle s'obstinera dans le système des armées permanentes; Aussi faut-il vouloir, par dessus tout: La décentralisation administrative; La séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise; La réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury; La transformation des armées permanentes.

Ainsi parlait — nous ne disons pas pensait — M. Ferry en 1869. Qu'on compare ces paroles à celles tenues par le même M. Ferry dans sa déclaration.

LES DÉCRETS THIBAUDIN

Il est à la veille de son triomphe ce général unique dans l'armée française, qui a consenti à se charger du portefeuille de la guerre, sous la seule promesse de faire une application, que je ne veux pas qualifier, de la loi du 19 mai 1874.

Dans le conseil de cabinet tenu hier matin, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry, le ministre de la guerre a donné lecture du rapport qui doit précéder les décrets relatifs à la mise en non-activité des princes.

Ce rapport, adressé au président de la République, expose les motifs qui ont déterminé le ministre de la guerre à appliquer l'article 6 de la loi du 19 mai 1874.

Le ministre de la guerre vise le duc d'Aumale, le duc de Chartres et le duc d'Alençon.

La mesure arbitraire ne s'appliquera pas au duc de Penthièvre, qui fut en 1874 nommé lieutenant de vaisseau, puis réformé ensuite à cause d'une infirmité physique.

Les ministres, après avoir approuvé l'œuvre du général Thibaudin, ont examiné s'il n'était pas préférable de publier les décrets avant l'interpellation que doit faire, aujourd'hui même à la Chambre, M. le prince de Léon.

Mais au dernier moment, le gouvernement a résolu de retarder de vingt quatre heures la publication des décrets de mise en non-activité. Tout simplement, sans doute, pour laisser au général Thibaudin la joie de parader à la tribune et d'affirmer son rôle d'exécuteur.

Le duc d'Aumale, le duc de Chartres et d'Alençon conserveront donc jusqu'à demain leur situation dans l'armée.

Attendons nous maintenant à voir bientôt le général Thibaudin appliquer la loi de 1874 à tous les officiers qui ne seront pas de son goût, si toutefois M. Ferry le conserve assez longtemps comme ministre de la guerre.

Et nous avons toutes raisons de croire que le président du Conseil a l'intention, fort louable d'ailleurs, de se priver, le plus rapidement possible, des services et du concours de ce militaire, que les hasards de la fortune ont amené au pouvoir.

PAUL HEMERY.

LE GÉNÉRAL RIU

Il y aura douze ans au mois d'avril, M. Riu, écapant de son titre de lieutenant-colonel d'infanterie, se présentait à Auxerre, devant le général de division Comagny, qui avait été chargé d'organiser des régiments provisoires pour renforcer l'armée de Versailles.

Le lieutenant-colonel Riu était-il l'ancien lieutenant Riu d'un régiment de l'armée de Metz ?

Ce dernier, après s'être évadé de cette place, avait été incorporé à Langres, dans un bataillon du 50e de ligne; il n'attendait qu'à quitter Langres pour aller offrir ses services à M. Gambetta. Apparemment, il se couvrit de gloire dans l'armée de la Loire, puisqu'en avril 1871, il exhibait une commission de lieutenant-colonel.

Mystère! mystère! Quoi qu'il en fut, les régiments partirent pour Versailles, et le chef-lieu de l'Yonne continua de posséder M. Riu.

Placé à Bordeaux dans le 57e régiment fusillé, M. Riu ne tarda pas à être envoyé comme lieutenant-colonel à la légion étrangère.

M. Gambetta, devenu président de la Chambre des députés, pensa à lui et lui confia la garde du Palais Bourbon.

Le colonel Riu a du goût pour les exploits... d'huissiers. Le Triboulet en sait quelque chose. Aussi, à la nomination de ce personnage au grade de général de brigade, ne nous permettrons-nous que des observations dictées par la plus saine prudence.

Ces observations nous ont été suggérées par une série de lettres que nous recevons, et qui émanent de militaires connaissant à merveille le personnel de l'armée. Tous nos correspondants manifestent leur douloureuse surprise. Ils se demandent comment même un Thibaudin peut nommer général un guerrier beaucoup plus connu des employés de la Chambre que de ses frères d'armes, et qui, depuis quelques années, n'a grossi la liste de ses états de service que par la campagne entreprise sur la personne de notre ami M. de Baudry d'Asson.

Nos correspondants sont des gens bien arriétés. S'ils fréquentaient les couloirs de la Chambre au lieu de crouper naïvement à la tête de leurs régiments et de leurs compagnies, ils sauraient que le colonel Riu a, par le temps qui court, tous les titres pour passer général. D'abord, il est franc maçon; en second lieu, et ceci est plus important encore, il est très-habile manœuvrier; nous ne savons ce qu'il fera à la tête de sa brigade, mais nous savons que dans la salle des Pas-Perdus, c'est un maître homme.

Il a été l'homme de Gambetta tant que Gambetta a vécu. Le lendemain de cette mort, il s'est tourné vers M. Laisant et l'intransigeance, à l'aide d'un habile par fil à gauche. Enfin, on se raconte tout haut que c'est lui qui a détérioré Comagny-Thibaudin, qui l'a fait admettre par le groupe Clemenceau, et qui maintenant Thibaudin-Comagny paie généralement le prix du service rendu.

Allons! allons! si c'est avec cela qu'on entend reprendre l'Alsace et la Lorraine, M. de Bismarck peut dormir tranquille à Varzin, malgré ses névralgies.

URBAN DIDIER.

L'OPINION DU FORÇAT

Nous lisons dans le Forçat, sous la signature de M. Jules Guesde :

« La nation auémique et ossangue, lasse de s'opier qu'on s'occupe d'elle, commence à s'apitoyer de la République. »

On lit dans le même journal :

« Voilà bientôt treize ans que nous sommes débarrassés d'un régime qui d'après les républicains bourgeois, était le seul entrave à la fondation des institutions de liberté et de justice; et, malgré cela, les travailleurs, qu'ils et mécontents, en sont encore à attendre une loi, une seule loi tendant à apporter à leur sort la moindre amélioration. »

LE PARTI COLLECTIVISTE

Aux élections législatives du 21 août 1881, un jeune parti, issu de la tourmente révolutionnaire de 1871, entra en lice pour la première fois. Sans passé, sans histoire, mais confiant en son avenir, il plantait son drapeau sur le champ de bataille sans s'inquiéter du succès. Et d'ailleurs le succès ne vint pas. Quinze mille électeurs

seulement répondirent à l'appel des candidats du parti ouvrier; mais le parti s'était affirmé; il avait compté les soldats que ralliait sa première fanfare de guerre; il n'en demandait pas davantage. Depuis ce premier échec, le parti s'est agité; il a essayé de soulever les masses ouvrières par la parole et par les brochures, et dimanche, à Belleville, un candidat collectiviste disputa aux candidats radicaux et opportunistes le siège de M. Gambetta.

C'est peut-être le moment de rappeler le programme des revendications de ce parti, qui n'entend procéder que de lui-même et ne compter parmi ses auxiliaires politiques ni les socialistes théoriciens de 1871, ni les socialistes pratiques de 1871.

Ce programme est avant tout social, anti-bourgeois et antipolitique. Aux candidatures politiques, il oppose « les candidatures de classe répondant à l'antagonisme des intérêts ouvriers et bourgeois »; à la conservation, la révolution sociale, sans préjuger si cette transformation sera violente ou non, si elle se fera par le vote ou par le fusil. Point de réformes partielles, point de concessions et de demi-mesures, l'ordre établi doit être bouleversé de fond en comble et non pas amendé.

La société actuelle croit en Dieu, elle a tout au moins de vagues aspirations deis, vers un Etre supérieur qu'elle ne veut pas voir. Le parti collectiviste supprime Dieu; il se proclame nettement matérialiste, franchement athée.

La science moderne, dit-il, a comblé l'enfer et vidé le ciel, il n'y a pas d'au-delà, et l'homme n'est sur la terre que pour travailler à son bonheur; le bourgeois et l'ouvrier ne peut pas y arriver; l'état social actuel lui en ferme la voie, la révolution la lui ouvrira toute grande. En attendant, il travaille sans repos, il souffre sans consolation, il meurt sans espoir, parce que le repos, la consolation, l'espoir, ne viennent pas d'en-haut, et que l'austérité des principes lui défend de regarder plus haut que la haine contre celui qui possède ou celui qui croit.

L'homme, émancipé de toute croyance, dégagé de toute idée qui peut obscurcir son intelligence en lui donnant des notions qu'il n'est pas possible de réduire à une formule scientifique, se donne tout entier aux choses extérieures pour en tirer la somme de bonheur à laquelle il a droit, lui et les siens. Le premier être qui se présente à son foyer, c'est sa femme.

Détruisant la hiérarchie sociale de la famille, il veut donner à la femme des droits politiques et civils égaux aux siens. Quant à l'enfant issu de cette union, on le mettra, dès sa naissance, à la charge de la société jusqu'à ce que la société l'ait mis à même d'exercer une profession conforme à ses aptitudes. Cette éducation sera physique, intellectuelle, morale, professionnelle, civique et économique. L'enfant étant ainsi araché, dès la première jeunesse, au foyer paternel, le père et la mère auront les loisirs nécessaires pour travailler à l'œuvre révolutionnaire.

Le premier ennemi qui se présente au prolétaire, c'est le riche, le capitaliste, le propriétaire. Marx a dit: « Le capital, c'est du travail non payé. » Ce capital appartient donc à celui qui a fait le travail insuffisamment payé. Il faut revendiquer cette propriété, et pour cela reprendre au patron l'outil instrument du travail et dénormalement s'en servir au profit d'une collectivité.

L'Etat socialiste commencera par reprendre aux banques, chemins de fer et mines la propriété publique pour la livrer

aux travailleurs, qui l'exploiteront directement. Il abolira les impôts indirects et transformera les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs.

Enfin, il supprimera l'héritage en ligne collatérale et tout héritage en ligne directe dépassant 25,000 francs. Par ces moyens, en quelques années, la propriété privée serait devenue, dit le programme ouvrier, la propriété de tous. Alors, tous les services « omnibus, tramways, eaux, gaz, fonctionneront, sinon gratuitement, au moins à prix de revient. » Les communes créeront « des industries municipales, pour que les travailleurs mis à pied par les crises et les grèves trouvent, en vertu de leur droit à l'existence, le salaire qui leur est nécessaire. Des greniers, des minoteries, des boulangeries seront créés pour combattre la spéculation au profit des travailleurs. La médecine et la pharmacie deviendront gratuites et des maisons saines seront mises à bas prix à la disposition des prolétaires.

Voilà pour le programme économique. Le programme politique, dont la réalisation est d'ailleurs considérée comme secondaire par le parti ouvrier, contient les clauses suivantes :

- 1. Droit de nomination des maires et adjoints enlevé au gouvernement, et élection d'une administration municipale par la Commune; 2. Remunération des fonctions de conseiller communal et de toutes celles établies par la Commune, cette rémunération étant basée sur le taux moyen des salaires ouvriers; 3. Ratification des délibérations prises en conseil, non plus par les agents du pouvoir, mais dans les cas importants comme celui du budget, par exemple, par le vote populaire; 4. Droit d'initiative législative donné en matière communale aux citoyens, et obligation par le conseil communal de discuter dans un délai déterminé les projets qui lui seront soumis avec la signature de 10,000 citoyens; 5. Publicité des séances. — Publication d'un bulletin officiel communal. — Affichage des décisions prises en conseil; 6. Droit de vote et droit d'éligibilité rendus aux femmes dans la Commune; 7. Introduction en matière judiciaire des principes de l'arbitrage et des jurys élus par les électeurs de la Commune; 8. Armement dans la Commune de tous les citoyens. Désarmement et licenciement des troupes de police; 9. Droit de révocabilité du mandataire confié au coté qui a patronné sa candidature; 10. Liberté de coalition et d'entente entre les différents communaux; 11. Mandat donné à chaque conseiller municipal de voter contre toute candidature de délégué sénatorial.

Le programme est complet, toutes les questions sociales y sont tranchées sans hésitation. Le jeune parti ouvrier possède toutes les solutions qu'une longue expérience n'a pas pu donner aux plus habiles et aux plus prudents. Mais ce ne sont point les réformes impossibles d'un rêve insensé qui nous effrayent, ce ne sont point les programmes vains d'une secte d'impulsifs, c'est l'effroyable état de démoralisation que révèle de semblables élocutions, c'est le bouleversement d'idées qu'elles accusent. Pour arriver au pouvoir, les partis républicains ont remué toutes les malsaines passions, excité toutes les haines, enhardi toutes les convoitises. Ce programme est leur œuvre et non pas celle de travailleurs, qui sans eux n'auraient eu d'autre pensée que de vivre honnêtement du salaire loyalement conquis à la sueur du front.

Fernande ignorait totalement où elle était.

La vue des rivages lui était interdite, car la cabine n'était éclairée que par un haut.

Ah! si elle avait pu voir, si elle avait pu deviner, combien son courage se fut subitement ranimé!

A peu de distance d'elle, sur une barque de promenade, se trouvaient ses chiens et bons amis Alphonse Garisset et sa femme Christophorine.

Le peintre était dans une semaine de chômage, sa femme aussi, et ils en avaient profité comme d'habitude pour venir à la campagne.

Ils étaient même dans une de ces périodes de richesse où l'on ne se refuse rien, et ils s'étaient passés la fantaisie d'une promenade en canot.

Alphonse maniait les avirons. Christophorine tenait le gouvernail.

Ce petit travail, dont elle s'acquittait d'ailleurs avec inexpérience, ne l'empêchait pas de causer.

— Ah! quel beau temps! dit-elle. Quel malheur que nous serions ne soient pas là.

— Tu crois qu'ils s'amuseraient sur l'eau... comme les poissons dedans ?

— Ils seraient contents d'être au soleil, de voir la verdure, le paysage... — D'admirer la nature! acheva le peintre en riant.

— Puis il ajouta d'un ton sérieux : — Pauvres serins! Tu sourions à Christophorine? C'est mademoiselle Fernande qui nous a dissuadés de les vendre, un jour que nous étions gênés. Elle nous a envoyés économiser pour nous en acheter de sa poche. Ah! elle n'est pas bonne! Elle nous soulaie tout le temps sur quelque mariage! Elle a bon cœur!... A suivre.

FEUILLETON DU 25 FÉVRIER — 45 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XXVII

L'île de la Grande-Jatte

(SUITE)

— Vous pourrez, en effet, me dénoncer, répondit Humbertine froidement.

— Vous dénoncer! s'écria Fernande. Mais je fais, lorsque cela m'est facile ? Mais souvenez-vous donc, Humbertine, souvenez-vous ! J'ai déjà été longtemps votre captive, et je me suis déhanchée en emportant malgré moi vos secrets. M'en suis-je servie ensuite pour vous perdre? Non, Jacques Pierlaud, Miclou et vous, vous êtes des fraudeurs, vous êtes sous le coup de la loi, et je n'aurais eu qu'un mot à dire ou à écrire pour provoquer votre arrestation.

— Nous vous avons sauvé la vie, mademoiselle... Sans ces fraudeurs, vous n'existeriez plus.

— C'est ce que je me suis dit, Humbertine, et votre secret est resté bien gardé. Oui, bien gardé malgré les menaces de Jacques Pierlaud, bien gardé malgré sa conduite et la vôtre, qui étaient pourtant de nature à effacer dans mon cœur toute trace de reconnaissance. Mais m'enfermer encore, me séquestrer... Ah! c'est trop me tenter, Humbertine, c'est trop me faire sentir combien j'ai été dupe de ma générosité!

Humbertine resta impassible.

Mais comprenez donc bien, reprit Fernande avec véhémence, que j'ai le droit d'appartenir à moi-même, jamais, je ne lui appartenirai! Vous m'avez pris vivante, vous m'avez à lui livré qu'un cadavre. Allons, laissez-moi partir. Ne le chargez pas d'un crime de plus. Vous le craignez peut-être, cet homme. Mais votre excuse est toute prête; je ne serai pas venu vous en maurez pas vue... Il vous sera bien facile de dire cela.

Humbertine ouvrit la porte pour s'en aller.

— Ne pouvant plus céder à ses instances, elle ne voulut plus les écouter.

Fernande s'élança vers elle avec un geste suppléant.

Humbertine la regarda et, d'une voix grave, émue, elle dit :

— Vous savez que nous sommes des fraudeurs, lui dit-elle, eh bien! ce sont vos explications que je ne puis vous satisfaire. Je suis sous le coup de la loi en faisant la fraude, je suis sous le coup de la loi en vous retenant prisonnière sur ce bateau; je suis sous le coup de la loi partout et toujours. Mais la véritable loi, pour moi, c'est M. Pierlaud, mon maître. Je ne connais que lui car il me fait vivre. C'est là un autre loi, plus dure que l'autre peut être, mais je l'ai acceptée par nécessité.

— Vous savez que nous sommes des fraudeurs, lui dit-elle, eh bien! ce sont vos explications que je ne puis vous satisfaire. Je suis sous le coup de la loi en faisant la fraude, je suis sous le coup de la loi en vous retenant prisonnière sur ce bateau; je suis sous le coup de la loi partout et toujours. Mais la véritable loi, pour moi, c'est M. Pierlaud, mon maître. Je ne connais que lui car il me fait vivre. C'est là un autre loi, plus dure que l'autre peut être, mais je l'ai acceptée par nécessité.

Sans cela notre association ne durerait pas une heure. J'en ai eu les bénéfices, je dois en avoir les charges, et j'ai toujours cru, vous qui me soit agréable d'être votre geôlier! Non, j'aimerais mieux aux autres. J'aimerais mieux traverser journellement les barrières avec trente litres d'alcool sous mes jupons. Mais mon maître me l'ordonne, et j'obéis. Vous avez vos lois, j'ai les miennes. N'insistez donc plus pour vous en aller; vous me faites de la peine inutilement.

Et Humbertine sortit, puis elle ferma la porte à double tour.

— Je n'obtiens rien, se dit Fernande. C'est là une de ces résolutions froides sur lesquelles il n'y a pas de prise.

Elle examina févreusement la cabine. On voyait qu'elle avait été disposée avec un certain luxe, et Fernande devina que le projet qui venait d'être mis à exécution était prémédité depuis longtemps.

— A l'opposé de l'aménagement du bateau où elle avait été primitivement captive, il n'y avait dans celui-ci aucune fenêtre sur le côté par laquelle on eût pu voir les rivages.

La lumière venait d'en haut, par une croisée en forme de tabatière garnie d'un grillage en fer.

— On était là comme dans un tombeau, sauf que les froides murailles de pierre étaient remplacées par des cloisons en bois recouvert de riches tentures.

Contrairement aussi à ce qu'elle avait vu dans l'autre bateau, Fernande ne pouvait pas sortir de sa cellule, aucune fenêtre sur les hauts bords, sur les plates-formes de l'avant et de l'arrière.

blancs et nacrés qui s'enfuyaient d'un vol léger.

— A la suite de cet examen, Fernande resta longtemps comme évanouie.

— Puis elle tressaillit.

Un pâle sourire éclaira son visage. Elle venait de se rappeler ces trappes au moyen desquelles les fraudeurs pouvaient couler leur bateau en cas de surprise de l'octroi.

Grâce à uno de ces trappes, Fernande s'était déjà préservée d'une façon inespérée des violences de Pierlaud, en ouvrant un passage aux échotts de la Seine. Cette suprême ressource lui restait-elle encore ?

Toute haletante, Fernande souleva le tapis, arracha les clous qui le fixaient au plancher.

— O mon Dieu! murmura-t-elle, accordez-moi au moins la grâce de pouvoir mourir quand cette femme entrera!

Puis elle se précipita vers la trappe existant. On distinguait parfaitement la rainure de son carreau long. Seulement, de minces barres de fer la mettaient hors d'usage, l'empêchant absolument de se mouvoir.

Pierlaud s'était souvenu. Pierlaud avait tout prévu.

Fernande se tordit les mains de désespoir.

— Je suis perdue... pensa-t-elle. Je suis perdue!

Les heures, en s'écoulant, augmentèrent encore la noire prostration de la prisonnière.

— Vers le soir, Humbertine, sans prononcer une parole, vint apporter quelques aliments auxquels Fernande ne toucha point.

La nuit était venue, les heures s'étaient écoulées, et elle se sentait mourir.

Après d'elle, des chants joyeux venaient d'être entendus.

— Elle était morte.

C'était un canot plein de promeneurs. Fernande attendit. Puis, quand elle les jugea tout à fait rapprochés du bateau :

— A moi! cria-t-elle d'une voix vibrante. Au secours!

Mais aussitôt Humbertine parut, inflexible, menaçante, prête à balayonner la jeune fille.

Perdur au milieu des gais refrains, le cri de détresse demeura sans écho.